

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BELLEY

MAIRIE D'ARTEMARE

CANTON DE HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER
Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)
Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET
Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

N°2025-22

Objet : plan de financement– Modernisation full LED 2 -ème tranche

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation de l'éclairage public ainsi que le plan de financement de l'avant-projet détaillé de cette opération (page en annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- VALIDE le nouveau plan de financement proposé par le SIEA
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents pour ce financement.

*Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 01/04/2025
et sa publication à cette même date*

**Le Maire,
Roland DESCHAMPS**

Roland DESCHAMPS

Le Maire



Annexe délibération plan de financement 2^{ème} tranche

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250401-2025-22-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

EP

Modernisation FULL LED 2eme tranche - Solution Remplacement luminaire

Etude : Avant Projet Définitif (APD)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modernisation FULL LED 2eme tranche - Solution Remplacement luminaire

Dossier n°: 2025-0037-EP

Nombre de points lumineux aériens rénovés subventionnables : 15

Nombre de points lumineux aériens rénovés non subventionnables : 160

Nombre de platines de commandes : 2

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. (1)	115 700,00 €
Soit montant H.T.	96 416,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	10 750,00 €
Participation du SIEA	6 450,00 €
Fonds de compensation de TVA	18 979,43 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	90 270,57 €
Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING	38 500,00 €
Soit un remboursement sur 12 ans selon le tableau d'amortissement joint.	
Dont montant restant à financer par la commune	51 770,57 €
(à inscrire au chapitre 204 – Section d'investissement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	44 004,98 €

(1) = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.

La durée de validité du présent document est de 3 mois

Au-delà de cette date le montant des travaux et/ou la participation apportée par le SIEA sont susceptibles d'être modifiés.

Vu et vérifié

A ARTEMARE, le
Monsieur Le Maire

Roland DESCHAMPS





Tableau d'amortissement

échéances constantes 5 186,55 € 38 500,00 € 43 686,55 €

Année	Taux fixe périodique	intérêts fixes	Montant amortissement	Montant échéance	Capital restant dû
janv-25					38 500,00 €
juin-26	2%	770,00 €	2 870,54 €	3 640,54 €	35 629,46 €
juin-27	2%	712,59 €	2 927,95 €	3 640,54 €	32 701,51 €
juin-28	2%	654,03 €	2 986,51 €	3 640,54 €	29 715,00 €
juin-29	2%	594,30 €	3 046,24 €	3 640,54 €	26 668,76 €
juin-30	2%	533,38 €	3 107,16 €	3 640,54 €	23 561,60 €
juin-31	2%	471,23 €	3 169,31 €	3 640,54 €	20 392,29 €
juin-32	2%	407,85 €	3 232,69 €	3 640,54 €	17 159,60 €
juin-33	2%	343,19 €	3 297,35 €	3 640,54 €	13 862,25 €
juin-34	2%	277,25 €	3 363,29 €	3 640,54 €	10 498,96 €
juin-35	2%	209,98 €	3 430,56 €	3 640,54 €	7 068,40 €
juin-36	2%	141,37 €	3 499,17 €	3 640,54 €	3 569,23 €
juin-37	2%	71,38 €	3 569,23 €	3 640,61 €	0,00 €

Paraphes

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250401-2025-22-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025